
TRANSACTIONS NEUF, ANCIEN – GERANCE LOCATIVE – LOCATION – REDACTION D'ACTES

HONORAIRES

TRANSACTIONS DE TOUS BIENS IMMOBILIERS

Tranche inférieure ou égale à 5 000 €..... rémunération forfaitaire.....	1 000 €
Tranche comprise entre 5001 € et 10 000 € rémunération forfaitaire.....	2 000 €
Tranche comprise entre 10 001 € et 20 000 €..... rémunération forfaitaire.....	3 000 €
Tranche comprise entre 20 001 et 40 000 €..... rémunération forfaitaire.....	4 000 €

	HT.	TVA	TTC
- Tranche comprise entre 40 001 € et 60 000 €	8.33 %	1.67 %	10 %
- Tranche comprise entre 60 001 € et 100 000 €	6.67 %	1.33 %	8 %
- Tranche comprise entre 100 001 € et 150 000 €	5.83 %	1.17 %	7 %
- Tranche comprise entre 150 001 € et 300 000 €	5.00 %	1,00 %	6 %
- Tranche au-delà de 300 000 €	4.17 %	0.83 %	5 %

GESTION D'IMMEUBLES
ET ADMINISTRATIONS

<u>(Sur toutes les sommes encaissées)</u>	6 %	1.20 %	7,20 %
---	-----	--------	--------

LOCATIONS (Tarif Loi ALUR - zone non tendue)

Plafond d'honoraires 8 € le m² pour constitution du dossier, visite, rédaction du bail
Plafond d'honoraires 3 € le m² pour rédaction de l'état des lieux

HONORAIRES LOCATION	90% DU LOYER MENSUEL		
REDACTION BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL	2 MOIS DE LOYERS HORS TAXES		
ESTIMATION DE BIENS IMMOBILIERS	100.00 €	20,00 €	120.00 € TTC